

“ Comme elle s’y est engagée au travers de sa Charte vers un développement durable, la Communauté du Pays d’Aix a mis en place depuis le début de l’année un dispositif d’accompagnement dans l’organisation de manifestations sportives ou culturelles afin d’en limiter leur impact sur l’environnement.

En effet, si elle est indispensable à la création du lien social, l’organisation d’événement, soirée, tournoi, spectacle ou réunion, s’accompagne inévitablement de nuisances pour notre environnement.

En 2012, la Communauté du Pays d’Aix a ainsi apporté son soutien à 15 associations sportives pilotes qui testent l’intégration de critères de développement durable dans l’organisation de leur manifestation. A ce titre, elles bénéficient d’un appui technique individualisé.

Aussi, pour que chacun adhère à cette démarche et afin de l’étendre, je vous invite à parcourir ce document. Il propose un certain nombre de pratiques liées à la création d’un événement et l’organisation d’une manifestation à propos du tri des déchets, de la réduction des nuisances sonores, de la préservation de la nature, du recours à des supports de communication et de fournitures plus écologiques, de l’accès des personnes handicapées ou encore de l’appui sur le tissu local.

Je sais pouvoir compter sur la responsabilité et l’engagement de tous pour mettre en œuvre concrètement les principes de la Charte vers un développement durable, notamment à l’occasion de ces moments conviviaux. Chacun, organisateur, participant et voisin de l’événement, pourra ainsi participer et contribuer à l’amélioration de notre qualité de vie commune.

Maryse Joissains Masini
Président de la Communauté du Pays d’Aix
Maire d’Aix-en-Provence



en partenariat avec :



Pour toutes informations pratiques
sur les dispositifs existants :

Jonathan Boyer
CPIE Pays d’Aix
04 42 28 25 10
boyer-cpie@orange.fr

Communauté du Pays d’Aix
Service Ecologie Urbaine
CS 40868
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél : 04 42 91 49 56
ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr



COMMUNAUTÉ DU PAYS D’AIX

Juillet 2012



Agglo PACA - www.agglopa.fr



La Charte des écomanifestations dresse la liste des points qu'il est possible d'intégrer lors de l'organisation d'événements. La Communauté du Pays d'Aix a également rédigé un guide plus détaillé qui passe en revue les actions concrètes à mettre en oeuvre et les prestataires qui pourront vous aider à la réaliser.

OBJECTIF 1 Conduite des politiques associatives

- Inscrire le développement durable dans les **statuts** et règlement de l'association
- Désigner un **responsable** « développement durable » dans l'association

OBJECTIF 2 Education, formation, communication

- Former les intervenants, les bénévoles
- Installer des **points d'information** sur le développement durable pour les participants
- Communiquer sur l'intérêt **patrimonial** et/ou naturel du site (si intérêt il y a)
- Communiquer en direction des médias sur votre engagement vis-à-vis de l'environnement
- Réaliser et diffuser le **bilan environnemental** de la manifestation

OBJECTIF 3 Cohésion sociale et solidarité

- Impliquer les **personnes handicapées** ou en difficulté sociale en tant que participant et/ou co-organisateur
- Mobiliser les partenaires **locaux** (Collectivités, entreprises, associations)
- Rendre le lieu de la manifestation accessible pour tous
- Favoriser des prestataires de service qui eux-mêmes font travailler des personnes handicapées ou des personnes en difficulté sociale

OBJECTIF 4 Santé, sécurité

- Mise en **sécurité** du site
- Action de sensibilisation à la préservation de la santé

OBJECTIF 5 Transports et mobilité, économies d'énergie, déchets

- Limiter le nombre et la taille des supports papiers
- Choisir un **papier écolabellisé**
- Limiter les impacts de l'impression (aplats de couleur, imprimeur labellisé)
- Réduire les quantités de **vaisselle jetable** et non valorisable
- Mettre en place des **solutions de tri** pour les déchets valorisables
- Mettre en place des toilettes sèches
- Inciter au **covoiturage** ou au transport collectif
- Prévoir des conditions avantageuses pour le public qui utilise un transport collectif

OBJECTIF 6 Ressources naturelles et biodiversité

- Préserver la **faune**, la flore, les paysages et le patrimoine
- Limiter les **nuisances**, bruits et odeurs
- Sensibiliser**, contrôler et lutter contre les dégradations
- Mettre le site en état à la fin de la manifestation

OBJECTIF 7 Achats, équipement et matériel

- Aménager le site en utilisant des matériaux de **récupération** ou réutilisables
- Prendre en compte la qualité environnementale des équipements, des matériels techniques, des accessoires promotionnels et des prestataires
- Utiliser des appareils **économés** en eau et en énergie
- Privilégier l'achat de vaisselle réutilisable

Consultez la Charte
et le guide des
écomanifestations
sur notre site Internet :
www.agglo-paysdaix.fr